

[Text]

Mr. Hunsley: No, sir, those programs are pegged at GDP minus 2 per cent and this brings them down more than that. They are pegged at a level to grow less than the economy.

Senator Bolduc: There are four types of programs. On the one side there are transfers to persons and that goes up at 6 per cent and 7 per cent a year. Then there are those that are going up at 5 per cent or 6 per cent. Then there are the regular programs and all the other programs that grow at about 3.5 per cent or 3.6 per cent.

Mr. Hunsley: Most of those other transfers are going up at inflation minus 3 per cent. They are partially de-indexed. If you show the increase-in-expenditures total, the increase in expenditures is because they are going to more people, not that people are getting higher levels of benefits.

The Chairman: It seems evident that both of you will not agree, so we will move to Senator Comeau.

Le sénateur Bolduc: Monsieur le président, lorsque je vois des titres comme celui-ci: "Les programmes sociaux du Canada en péril!", je crois que c'est de la propagande de dire que les programmes sociaux sont en péril. Il faut voir notre situation par rapport au reste du monde entier. S'il y a un pays qui tient compte de ses pauvres, c'est bien le Canada.

Mr. Hunsley: Je ne suis pas d'accord avec vous, sénateur Bolduc.

Senator Comeau: I have a communiqué dated October 17, 1990, Ms. Sims, and in the second paragraph the report points out that, if Bill C-69 is passed, federal money paid to the provinces under EPF for medicare and post-secondary education will be reduced from its current 1989-90 level by \$9 billion to zero by the year 2004. I may have read the bill incorrectly, but my impression was that there was a two-year reduction in the amounts of transfers under EPF and then it was to revert back to the normal level of transfers. Was I reading it completely wrong?

Ms. Sims: From my reading of the bill, indeed there is a freeze for two years but after that it does not revert to the present situation, which is now inflation minus 2 per cent, but goes to inflation minus 3 per cent. The federal cash transfers do not keep up with inflation now. After two years that will be even less so. That is why the bill accelerates the process of the wind-down of the federal cash payments to the provinces.

Senator Comeau: In other words, the bill as written states that by the year 2004 it goes down to zero; is that your position?

Ms. Sims: Yes.

Senator Comeau: I will have to re-read the bill, because my recollection of the bill is that it reverts back to current levels.

I see that Mr. Hunsley is also shaking his head.

[Traduction]

M. Hunsley: Non, ces programmes-là sont assujettis au PIB moins 2 p. 100, ce qui les fait baisser plus que ça. Ils sont assujettis à un niveau qui les fait croître moins vite que l'économie.

Le sénateur Bolduc: Il y a quatre types de programme. D'une part il y a les transferts à des personnes, et cela augmente au rythme de 6 p. 100 et 7 p. 100 par année. Viennent ensuite les programmes qui augmentent de 5 p. 100 ou de 6 p. 100. Il y a également les programmes réguliers et tous les autres augmentent de 3,5 ou 3,6 p. 100 par année.

M. Hunsley: La plupart de ces transferts augmentent au taux de l'inflation moins 3 p. 100. Ils sont partiellement désindexés. Si vous regardez l'augmentation du total des dépenses, vous verrez que l'augmentation vient de ce que le nombre de bénéficiaires augmente, et non pas de ce que le niveau des prestations augmente.

Le président: Il semble évident que vous ne réussirez pas à nous mettre d'accord, je vais donc donner la parole au sénateur Comeau.

Senator Bolduc: Mr. Chairman, when I read headlines such as this: "Social programs in Canada threatened!", I see it as pure propaganda. We have to see our situation in comparison with the rest of the world. If there is one country that takes care of its poor, it is certainly Canada.

Mr. Hunsley: I do not agree with you, Senator Bolduc.

Le sénateur Comeau: J'ai un communiqué daté du 17 octobre 1990, madame Sims, et dans le second paragraphe on explique que si le projet de loi C-69 est adopté, l'argent versé par le fédéral aux provinces pour le financement des programmes établis dans le domaine de la santé et l'éducation postsecondaire passera de 9 milliards de dollars actuellement en 1989-1990 à zéro d'ici l'an 2004. Je comprends peut-être mal le projet de loi, mais j'ai eu l'impression qu'après une réduction des transferts aux termes des programmes établis pendant deux ans on devait revenir au niveau normal des transferts. Est-ce que je me trompe complètement?

Mme Sims: Effectivement, quand je lis le projet de loi, je vois qu'on prévoit un gel pendant deux ans. Mais après cela, on ne revient pas à la situation actuelle, c'est-à-dire l'inflation actuelle moins 2 p. 100, mais on passe à une formule fondée sur l'inflation moins 3 p. 100. Les transferts en liquide ne réussissent déjà pas à compenser l'inflation, après deux ans, ils auront encore perdu du terrain. Pour cette raison, le projet de loi accélère le processus de suppression des paiements de transfert aux provinces.

Le sénateur Comeau: Autrement dit, d'après le projet de loi, d'ici l'an 2004, il n'y aura plus du tout de paiement, c'est ce que vous pensez?

Mme Sims: Oui.

Le sénateur Comeau: Il va falloir que je relise le projet de loi car j'avais cru qu'on revenait aux niveaux actuels.

Je vois que M. Hunsley secoue aussi la tête.